17 avril 2020

Bulletin Municipal

COMMUNE DE BEINHEIM

Année 2020, N°12

Informations diverses

- L'arrêté préfectoral du 25 mars 2020 stipule dans son article 4 que « l'accès aux jardins familiaux ou ouvriers reste possible pour les seules nécessités liées aux cultures potagères et dans le strict respect des mesures barrières. »
- 2. De même **l'accès au cimetière** reste possible toujours dans le même strict respect des mesures barrières.
- 3. Les déchèteries étant fermées pour le moment, les jardiniers sont priés de bien vouloir stocker leurs **déchets verts** jusqu'à réouverture des sites et si possible d'en diminuer la masse en pratiquant le mulching et le compostage!
- 4. Il est rappelé à tous que **tout rassemblement reste interdit**, que l'on soit jeune ou moins jeune et en quelque endroit de la commune. Il en va du bien de tous et de l'efficacité du confinement pour l'ensemble de notre population. Chacun doit donc faire preuve de sens des responsabilités et protéger par son respect du confinement sa famille, ses amis, ses voisins etc.

La mairie reste à l'écoute de vos besoins, nous avons par exemple fait installer des protections en plexiglas dans les divers commerces de façon à protéger nos commerçants qui assurent la continuité de leur activité pour le bien de tous ! Pour nous joindre, il vous suffit d'appeler le 03 88 53 04 04 ou par mail : mairie.de.beinheim@wanadoo.fr

Prenez soin de vous et respectez les mesures barrières !

Informationen

- In ihrem Beschluss vom 25. März 2020 erklärt die Präfektur im 4. Absatz, dass die Gärtner in ihre **Schrebergärten** gehen können, aber nur für die notwendige Pflege des Nutzgartens und unter strikter Beachtung der Vorsichtsmaßnahmen zur Eindämmung der Epidemie.
- 2. Ebenfalls bleibt der **Friedhof** zugänglich, aber natürlich auch unter strikter Beachtung der Vorsichtsmaßnahmen.
- 3. Die **Deponien** sind momentan geschlossen. Die Gartenbesitzer werden deshalb darum gebeten, ihre grünen Abfälle bis zur Wiedereröffnung bei sich zu lagern und sogar wenn möglich ihr Volumen zu reduzieren, indem sie Mulching- und Kompostierungsmaßnahmen treffen.
- 4. Wir erinnern nochmals daran, dass alle **Menschenansammlungen**, egal wie alt man ist und egal wo in der Gemeinde, **verboten bleiben**. Es geht um die Effizienz dieser Freiheitseingrenzung zum Schutz der Gesamtbevölkerung. Jeder muss sich also verantwortlich verhalten und, indem er die Vorsichtsmaßnahmen respektiert, seine Familie, seine Freunde, seine Nachbarn usw. so weit wie möglich schützen!

Das Rathaus hat weiterhin ein Ohr für Sie offen! Die Gemeindearbeiter haben z. B. Schutzscheiben in den Läden installiert, um das dortige Personal, das seine uns allen zugutekommende Aktivität weiterführt, zu schützen. Das Rathaus erreichen Sie telefonisch unter der Nummer **03 88 53 04 04** oder per **E-Mail** mairie.de.beinheim@wanadoo.fr



INSCRIPTIONS ACCUEILS PÉRISCOLAIRES matin / midi / soir ACCUEILS DES MERCREDIS



Année scolaire 2020/2021

Inscriptions:

Pour les familles qui possèdent déjà un compte : à partir du <u>lundi 04</u>

mai 2020 sur le site internet Portail Famille :

https://plaine-du-rhin.belamiportailfamille.fr/ (en cas de problème de connexion, veuillez-vous adresser au contact ci-dessous)

Pour les familles qui ne possèdent pas de compte : prendre contact avec le/la Directeur/trice de votre structure.

<u>Beinheim</u>: Aline HAURY, Directrice 3 rue du Foyer - 67930 Beinheim

Tél.: 06.73.78.96.01. mail: periscolaire.beinheim@fdmjc-alsace.fr

<u>Lauterbourg</u>: Marie ANDREU, Directrice 5 allée des Cygnes - 67630 Lauterbourg

Tél.: 06.42.17.84.43. mail: periscolaire.lauterbourg@fdmjc-alsace.fr

<u>Mothern</u>: Isabelle KSENIAK, Directrice 32 rue de l'Eglise - 67470 Mothern

Tél.: 06.43.49.71.80. mail: periscolaire.mothern@fdmjc-alsace.fr

<u>Niederlauterbach</u>: Nathalie LOFINK, Directrice 19 rue de l'Ecole - 67630 Niederlauterbach

Tél.: 06.42.17.99.03. mail: periscolaire.niederlauterbach@fdmjc-alsace.fr

<u>Niederroedern</u>: Aurélia HAAR, Directrice 5 rue du Stade - 67470 Niederroedern

Tél.: 06.89.72.20.63. mail: periscolaire.niederroedern@fdmjc-alsace.fr

 $\underline{\textbf{Seltz}}: \mathsf{Gregory}\ \mathsf{LIBS},\ \mathsf{Directeur}$

M.L.C. - rue du Gal de Gaulle - 67470 Seltz

Tél.: 06.82.58.84.48 mail: periscolaire.seltz@fdmjc-alsace.fr

<u>Warschbach</u>: Mélanie DECK 7 Route de Croettwiller - 67160 Siegen

Tél.: 06.32.44.88.24. mail: periscolaire.warschbach@fdmjc-alsace.fr

DEPOT DES DOSSIERS COMPLETS:



du 04 mai au 18 mai 2020

de 16h30 à 18h30 tous les soirs (sauf mercredi) auprès du Directeur/trice uniquement

Pour tout renseignement, votre contact est:
Caroline DEUBEL, Coordinatrice Enfance Jeunesse

Tél.: 06 30 71 51 86

C:\Users\AnneU\AppData\Loca\Microsoft\Windows\INetCache\Content.Outlook\PC2QUW2W\Aff PLAINE RHIN_2021.doc

Infos zéro déchet n°8 avril 2020

Devenons citoyens éco-responsables

Que faire de nos déchets verts quand les déchèteries sont fermées ?

Les 11 déchèteries du SMICTOM sont fermées à cause du confinement. La continuité du service est assurée pour la collecte en porte à porte des ordures ménagères résiduelles et la collecte sélective ainsi que pour les apports volontaires du verre. Cependant, avec l'arrivée des beaux jours, ceux qui disposent d'un jardin vont s'activer joyeusement. Alors que faire de nos déchets verts ? Rappelez-vous que « tout ce qui est au jardin reste au jardin » ! Pour recycler ses déchets verts et avoir une démarche plus responsable au jardin voici quelques conseils :

AGISSONS POUR LE ZÉRO DÉCHE

Que faire de ma tonte de gazon?

La tonte « mulching » (paillage en français). Cette technique consiste à tondre sans ramasser l'herbe finement coupée. En se décomposant au sol, elle servira d'engrais naturel à votre pelouse et permettra de limiter l'évaporation du sol et donc de faire des économies d'arrosage tout en limitant la prolifération des mauvaises herbes.

- Vous ne possédez pas de tondeuse avec l'option mulching (technique de tonte sans ramassage de l'herbe), il suffit d'enlever le bac de ramassage de votre tondeuse et de laisser l'herbe sécher sur place pour qu'elle fertilise votre gazon.
- L'herbe est trop haute: faites un premier passage à la débroussailleuse et stockez l'herbe dans un coin pour la faire sécher et l'utiliser plus tard en paillage pour protéger vos plantations. Utilisée en fines couches au pied des arbres, arbustes et dans le potager,

ce **précieux paillage** permet de ne pas laisser le sol à nu.



- Si vous avez un compost, rien ne vous interdit d'y déposer <u>un peu</u> de votre herbe tondue. Mais attention aux proportions, l'herbe tondue est très humide alors pas plus de 5 cm. Si vous avez ramassé quelques feuilles mortes ou brindilles, n'hésitez pas à les ajouter, cela permettra d'équilibrer le carbone et l'azote de votre compost. Remuez de temps en temps et vous aurez un terreau de grande qualité.
- Vous pouvez aussi ne pas tondre certains endroits pour laisser les petites fleurs aux butineuses et autres insectes!

Que faire de mes déchets de taille? Une ressource pour mon jardin!

Tout ce qui peut être coupé peut être réutilisé : arbustes, buissons, cyprès,

Vous disposez d'un broyeur alors lancezvous! Cette pratique permet de diviser par 10 le volume des déchets! Ainsi hachés menus, ils peuvent servir immédiatement de paillis au pied des arbustes. Plus

esthétiques que les tontes de gazon, ils sont également plus durables (une bonne année). D'autre part les déchets verts broyés accélèrent suffisamment le processus de décomposition pour pouvoir les mettre dans le compost (non broyées, les branches s'y retrouveraient intactes après plusieurs mois).

- Vous disposez d'une tondeuse: quoi de plus simple que de passer plusieurs fois avec sa tondeuse sur les tailles de moins de 1 cm de diamètre. Vous évitez des transports jusqu'en déchèterie et c'est surtout une ressource pour votre jardin, vos pieds de haies, votre compost,...
- Vous n'avez ni broyeur, ni tondeuse :
 - Dès que la sortie de crise le permettra, pensez à surfer sur les sites collaboratifs de partage d'outils entre particuliers, ils sont nombreux...
 - Les grosses branches peuvent servir grâce à vos talents créatifs et de bricoleur, à réaliser brise-vue, suspensions végétales, bois de chauffage, et même, quand elles sont stockées en tas, des refuges pour petits animaux.





- Les branches plus petites pourront faire

de beaux tuteurs, des bordures en plessis pour massifs,...





Brûler ses déchets verts : En zone urbaine comme à la campagne, brûler ses déchets verts est strictement interdit par la loi et peut être puni par une amende de 450 €.

Un purin naturel fait maison

Vous avez des orties ? Ne les jetez pas ! Elles peuvent servir à fabriquer du purin d'orties, un engrais naturel riche en azote (mais fort malodorant...) qui favorise la croissance de vos plantations et les protège des maladies. Dans un seau ou un récipient en plastique exclusivement, mélangez 1 kg d'orties grossièrement hachées et 10 l d'eau. Laissez macérer au moins 15 jours, jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de bulles. Votre engrais naturel est prêt.



Pour aller plus loin:

Les « Mag Infos Zéro Déchet » sont à votre disposition sur le site du SMICTOM: <u>www.smictom-nord67.com</u> sur des thématiques très variées : tonte, broyage, les plastiques, la prévention sans oublier le « zéro gaspillage alimentaire » à pratiquer au quotidien !

SMICTOM Nord Alsace - 54 rue de l'Industrie - BP 40081 - 67162 Wissembourg Cedex - 03 88 54 84 00 - www.smictom-nord67.com

RESTONS TOUJOURS VIGILANT CONTINUONS A RESPECTER LE CONFINEMENT

L'action de tous est indispensable pour continuer à freiner la propagation du virus. Pour espérer maintenir cette tendance à la stabilisation des entrées en réanimation, l'ARS Grand Est rappelle qu'il faut absolument continuer à observer le respect du confinement et des mesures barrières.

- · Rester chez soi,
- Limiter ses déplacements (travail, course, rendez-vous médicaux) et les contacts,
- Appliquer les gestes barrières qui permettent de freiner l'épidémie :
 - Se laver très régulièrement les mains avec du savon ou utiliser une solution hydro alcoolique,
 - o Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir,
 - o Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter immédiatement,
 - Saluer sans se serrer la main et éviter les embrassades,
 - DEMEURER À AU MOINS UN METRE D'AUTRUI.

Vous avez des <u>symptômes</u> (<u>toux, fièvre</u>) qui vous font penser au Covid-19 : <u>restez à domicile</u>, <u>évitez</u> <u>les contacts</u>, <u>appelez un médecin</u> et ne vous rendez pas à son cabinet, au laboratoire ou aux urgences. Vous pouvez également bénéficier d'une téléconsultation.

Si les <u>symptômes s'aggravent avec des difficultés respiratoires et des signes d'étouffement</u>, appelez le <u>SAMU-Centre 15</u>.

Pour toute autre situation et information générale : appelez le numéro vert national au 0 800 130 000 qui vous indiquera la conduite à tenir.

Vous retrouverez plus d'informations sur les sites internet du <u>Gouvernement</u> du <u>Ministère des Solidarités et de la Santé</u> et de <u>Santé publique France</u>.



DON DE SANG

Mercredi 22 avril 2020 de 16h00 à 19h30

Salle polyvalente de la Lauter

Se munir de l'attestation de déplacement dérogatoire, au motif de : « Assistance aux personnes vulnérables » (4ème case à cocher)

Veillez à respecter les gestes barrière ainsi que les distances de sécurité.



Les lieux de collecte de sang sont considérés par les autorités de l'État comme des lieux publics autorisés car vitaux et indispensables.

Collation proposée par l'EFS





dondusanglauterbourg





19A rue principale - 67930 BEINHEIM téléphone 03.88.53.04.04 télécopie 03.88.86.38.70

messagerie : <u>mairie.de.beinheim@wanadoo.fr</u> retrouvez-nous sur le site www.beinheim.fr

Bulletin d'Information Municipal imprimé par nos soins -Dépôt légal – rédaction et mise en page Mairie de Beinheim, parution hebdomadaire.